

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération n°08-37 du 21 mars 2008, décidant de donner délégation au Maire pour la durée de son mandat pour prendre différentes décisions au nom de la commune en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°09/83 du 4 mai 2009, modifiant la délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1^{er} : Rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données :

N° 10-258 du 18 juin 2010 : DESIGNATION de Maître Pigot, avocat exerçant au 16 avenue de Friedland à Paris (75008), pour représenter la Commune devant le Tribunal Administratif de Melun suite aux recours exercés par M. Arazi contre les délibérations du 8 février 2010 procédant à son remplacement en tant que délégué de la Commune au sein d'organismes extérieurs.

N° 10-259 du 18 juin 2010 : PASSATION d'un avenant n°1 au marché relatif à la réalisation de travaux d'entretien du patrimoine arboré de la Ville conclu le 10 août 2007 avec la société Etienne PELLE, sise 46 avenue Danielle Casanova à Vitry-sur-Seine (94400), actant d'une nouvelle formule de révision de prix.

N° 10-260 du 23 juin 2010 : APPROBATION de la convention à passer avec la Maison d'Art Bernard Anthonioz sise 16 rue Charles VII à Nogent relative à la mise à disposition à titre gratuit de matériels divers pour l'organisation de la manifestation « Cinéma en plein air ».

N° 10-261 du 23 juin 2010 : APPROBATION de la convention à passer avec la société HALLUCINE, sise 4 rue Lavoisier à Champagne-sur-Oise (95660) pour l'organisation de la projection du film de S. Donen et G. Kelly « Singin' in the rain » dans le cadre de la manifestation Cinéma en plein air, le prix de cette prestation s'élevant à 2 743 € TTC.

N° 10-262 du 23 juin 2010 : APPROBATION de la convention à passer avec la société S.D.E.L. Ingénierie et Travaux Tertiaires, sise Immeuble le Linéa, rue du Général Leclerc – Paris La Défense, portant sur la mise en place de l'alimentation de la cabine de projection et de l'écran utilisés pour la diffusion en plein air du film « Singin'in the rain », le prix de la prestation s'élevant à 1 174,71 €.

N° 10-263 du 23 juin 2010 : PASSATION d'un marché adapté avec le Cabinet Laurence Mayeur Architectes sis 37 rue Joseph de Maistre à Paris (75018) relatif à la réalisation d'une étude de programmation dans le cadre de la reconstruction de

l'école maternelle Val de Beauté pour un montant de 31 725 € HT (37 943,10 € TTC).

N° 10-264 du 23 juin 2010 : APPROBATION de la convention passée avec l'association Cap Nord, domiciliée 4 ter rue Feuillet à Lyon (69003) pour la mise à disposition à titre gratuit par la Ville de divers matériels à l'occasion des journées de départ et d'arrivée du raid auto photo Paris Cap Nord les 2 et 31 juillet 2010.

N° 10-265 du 23 juin 2010 : PASSATION d'une convention avec M. Alain Fenet, artiste, pour l'organisation d'ateliers découverte des « arts du feu » destinés aux enfants, du 6 au 10 juillet 2010 au Carré des Coignard, le prix de la prestation s'élevant à 1 380 €.

N° 10-266 du 23 juin 2010 : PASSATION d'une convention avec Mme Dominique Lecerf, céramiste, pour l'organisation d'ateliers découverte « contact avec l'argile, la paper-clay et l'art du feu », destinés aux enfants, du 6 au 10 juillet 2010 au Carré des Coignard, le prix de cette prestation s'élevant à 1 380 €.

N° 10-267 du 23 juin 2010 : PASSATION d'une convention avec Mme Christine Miller, sculpteur, pour l'organisation d'ateliers découverte « sculpture en fil de fer et fil d'aluminium » destinés aux enfants du 6 au 10 juillet 2010 au Carré des Coignard, le prix de cette prestation étant de 1 380 €.

N° 10-268 du 24 juin 2010 : ANNULE

N° 10-269 du 24 juin 2010 : PASSATION d'un contrat avec l'association Carpe Diem domiciliée 18 rue Pierre Mendès-France à Chilly-Mazarin (91380) relatif à la présentation d'un spectacle à la bibliothèque Cavanna le 20 novembre 2010 pour un prix de 950 €.

N° 10-270 du 24 juin 2010 : MISE EN DECHARGE à titre gratuit du véhicule Citroën AX immatriculé 2991 MY 94, antérieurement affecté à la régie Bâtiment, chez le ferrailleur ROCHE sis chemin du Bois Gallon à Fontenay-sous-Bois (94120).

N° 10-271 du 24 juin 2010 : MISE EN DECHARGE à titre gratuit du véhicule Citroën Berlingo immatriculé 4947 TP 94, antérieurement affecté au service des Sports, chez le ferrailleur ROCHE, sis chemin du Bois Gallon à Fontenay-sous-Bois (94120).

N° 10-272 du 24 juin 2010 : ACCEPTATION de l'indemnité d'assurance d'un montant de 12 582,26 € proposée par la SMABTP, sise 18 avenue Winston Churchill à Charenton-le-Pont, en réparation du préjudice subi par la Commune du fait de la détérioration du plafond de la structure multi accueil Le Jardin des Lutins.

N° 10-273 du 24 juin 2010 : APPROBATION de la convention à passer avec la Scène Watteau-Pavillon Baltard pour la location de la Grande Salle de la Scène Watteau destinée à l'organisation d'animations dans le cadre de la manifestation Prévention Tabac-Drogue le 17 mai 2011.

N° 10-274 du 25 juin 2010 : PASSATION d'un avenant n°1 à la convention passé e avec l'association Amap Chœur Bio, domiciliée 8 bis rue Hoche à Nogent, modifiant le jour d'utilisation des chalets mis à sa disposition pour la distribution de ses produits.

N° 10-275 du 25 juin 2010 : PASSATION d'une convention avec l'association Amap de Feuilles en Fleurs, sise 39 rue de Chanzy à Nogent, représentée par sa présidente, Mme Cassandre Andrieux, concernant la mise à disposition de deux chalets situés dans la cour du pavillon Trudelle pour la distribution de ses produits, la mise à disposition étant consentie à titre gratuit la première année.